

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DFPE 57** Subvention (159.822 euros) et avenant à convention avec la Fondation de Rothschild (12e), gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébé (13e).

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention, en date du 22 août 2011, avec l'association Fondation de Rothschild, dont le siège social est situé 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébé situé 4/7, square Dunois (13<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention pluriannuelle de fonctionnement entre la Ville de Paris et la Fondation de Rothschild, ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>) gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébé situé 4/7, square Dunois à Paris (13<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fondation de Rothschild ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>) l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du 22 août 2011, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif aux modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébé situé 4/7, square Dunois à Paris (13<sup>e</sup>) (n° tiers simpa 49 701, dossier n°2013\_03167).

Article 2 : Une subvention de 159 822 euros est allouée à la Fondation de Rothschild pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébé situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) au titre de l'exercice 2013.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2013 et suivantes sous réserve de la décision de financement.